



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250528017559
Établi le : 28/05/2025
Validité maximale : 28/05/2035



Logement certifié

Rue : Boulevard Albert-Elisabeth n°: 99 boîte: D2-2
CP : 7000 Localité : Mons
Certifié comme : **Appartement**
Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **12 296 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **126 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **98 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement			
excessifs	élevés	moyens	faibles
			minimes

Performance des installations de chauffage			
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne
			excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire			
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne
			excellente

Système de ventilation			
absent	très partiel	partiel	incomplet
			complet

Utilisation d'énergies renouvelables			
sol therm.	sol photovolt.	biomasse	pompé à chaleur
			cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P3-02666

Dénomination : JPB Energie SRL
Siège social : Rue Valère Letot n°: 94
CP : 7050 Localité : Jurbise
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur après la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale) être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquiescent à la mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guide de l'énergie de votre région.